

INSPECTEUR DES FINANCES

Descriptif du métier et missions principales

Les inspecteurs des finances publiques exercent des fonctions variées. Ils participent aux travaux d'encadrement, d'expertise et de conception dans le cadre des missions incombant à la direction générale des finances publiques.

Ils assurent notamment la responsabilité des opérations d'assiette et de recouvrement, la réalisation des opérations de contrôle fiscal et les travaux de contentieux de l'impôt.

Ils assurent également la responsabilité des opérations relevant de la comptabilité et du contrôle des dépenses et recettes de l'État, des établissements publics et des collectivités territoriales.

Ils peuvent se voir confier la responsabilité d'une trésorerie ou les fonctions d'adjoint au responsable d'un tel poste ainsi que les fonctions d'huissier. Ils travaillent auprès des entreprises ou de particuliers mais aussi à l'inspection immobilière, au cadastre ou encore au service de recouvrement.

Conditions d'accès au métier

Diplôme requis : bac+3 minimum

Les inspecteurs des finances sont des fonctionnaires de l'Etat.

Il faut, au minimum, une licence en droit, économie, gestion, commerce, sciences, informatique, sciences humaines etc. pour pouvoir prétendre à passer le concours d'inspecteur du travail.

Néanmoins, on observe que la plupart des lauréats possède un bac+5. Il s'agit d'un concours de catégorie A.

Programme du concours externe

Admissibilité

- **Epreuve écrite n° 1 - Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières.**

Le dossier documentaire ne peut excéder 25 pages.

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

Durée : 4 h - coefficient 7 (note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire)

- **Epreuve écrite n° 2 (au choix du candidat lors de l'inscription)**

1 - droit constitutionnel et administratif :

Réponse à des questions et/ou commentaire d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques.

2 - institutions, droit et politiques communautaires :

Réponse à des questions et/ou commentaire d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques.

3 - droit civil et procédures civiles :

Réponse à des questions et/ou commentaire d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques.

4 - droit des affaires :

Réponse à des questions et/ou commentaire d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques.

5 - analyse économique :

Réponse à des questions et/ou commentaire d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques.

6 - économétrie et statistique :

Résolution d'un ou plusieurs problèmes.

7 - mathématiques :

Résolution d'un ou plusieurs problèmes.

8 - gestion comptable et analyse financière :

Résolution d'un ou plusieurs problèmes et/ou cas pratiques.

9 - finances et gestion publiques :

Réponse à des questions et/ou commentaire d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques.

Durée : 3 h - coefficient 5 (note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire).

Admission

- **Epreuve orale n° 1**

Entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur. L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ 5 minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

Durée : 30 mn ; coefficient 6 (note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire).

- **Epreuve orale n° 2**

Exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort sur une option de l'épreuve écrite d'admissibilité n° 2, suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option.

Durée : préparation de 20 mn ; exposé et questions : 20 mn - coefficient 4 (note inférieure à 5 sur 20 éliminatoire).

- **Epreuve écrite n° 3**

Traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien.

Durée : 1 h 30 - coefficient 1 - pas de note éliminatoire.

Environ 7 000 personnes se présentent chaque année au concours

Pour vous préparer au concours, vous inscrire, consulter le calendrier du concours ou accéder aux statistiques du concours, consulter la page suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/recrutement/inspecteur-des-finances-publiques-externe-0>

Formation après la réussite au concours :

Vous suivrez un cycle de formation professionnelle de douze mois comprenant, d'une part, une formation théorique probatoire de 8 mois dans l'un des établissements de l'École nationale des Finances publiques et, d'autre part, une formation pratique probatoire de 4 mois sur votre poste d'affectation (ou, le cas échéant, dans l'intérêt du service, sur un poste identique).

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

Cette formation rémunérée vous permettra à la fois de disposer d'un socle commun de compétences nécessaires à l'exercice de vos futurs métiers et d'acquérir les compétences techniques et de pilotage attendues d'un cadre A.

Le parcours d'études avec l'Université Paris II Panthéon-Assas

Avoir étudié le droit et/ou l'économie-gestion au préalable est un plus pour passer ce concours car certaines épreuves exigent des connaissances dans ces domaines d'études et notamment en droit administratif.

- [Licence en droit](#)
- [Licence en économie-gestion](#)
- [Licence en Administration Economique et Sociale](#)
- [Master en droit](#)
- [Master en économie](#)

Qualités et compétences requises

Le métier d'inspecteur des finances nécessite plusieurs compétences et qualités indispensables :

- De bonnes connaissances juridiques et fiscales et une capacité à comprendre le milieu du travail, et les évolutions économiques et sociales ;
- Le sens du dialogue et de l'écoute ;
- Du tact, de la diplomatie, mais aussi de l'autorité ;
- De l'impartialité, de l'intégrité et de la discrétion ;
- Expert en fiscalité et en droit

Globalement, tous les inspecteurs doivent avoir un goût prononcé pour les chiffres, et avoir des compétences en droit (droit fiscal ou droit international des affaires) et en fiscalité. Ils doivent également se montrer rigoureux, organisés, discrets et habiles négociateurs en cas de conflit. Sans oublier l'honnêteté et l'impartialité... tout en sachant faire preuve d'autorité, de sang-froid.

- Sens des relations humaines

Enfin, tous les inspecteurs doivent avoir le sens des investigations, des contacts humains, du dialogue et de l'écoute ainsi qu'une grande expérience de la vie des entreprises. D'autres connaissances, spécifiques, peuvent se révéler utiles, comme, par exemple, des connaissances scientifiques pour l'inspecteur des finances qui travaille dans un service du cadastre et qui doit savoir actualiser les plans liés à la propriété foncière.

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

D'autres qualités :

- Une capacité d'adaptation aux situations les plus variées ;
- Le sens du travail en équipe, de l'organisation.

Emploi

Salaire du débutant : l'inspecteur des finances débutant en Ile-de-France perçoit une rémunération nette annuelle, sur la base des taux en vigueur au 01/01/2019, de 27 391 € (rémunération d'un inspecteur titulaire débutant affecté dans le réseau en Ile-de-France).

Perspectives professionnelles :

Le concours d'inspecteur principal permet d'accéder par la suite à des fonctions d'encadrement supérieur.

Pour aller plus loin

1) Ressources disponibles en salle de documentation du CIO

Logiciel Parcouréo (fiches métiers disponibles)

ONISEP. *Atlas de la formation initiale en France*. (CD rom pour rechercher des formations dans la France disponible sur les ordinateurs du CIO)

L'ETUDIANT. *Le grand livre des métiers*. 2018

Classeur CIDJ n°3.22-2.35

Dossier n°753A

SYREY CONCOURS. *Inspecteur des finances publiques, inspecteur des douanes*. 4^{ème} édition. 2016

2) Liens utiles

- **Portail de la fonction publique**

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/>

- **Ministère de l'Economie, des finances, de l'Action et des Comptes Publics**

<https://www.economie.gouv.fr/>

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

Sources utilisées pour réaliser cette fiche

- <https://www.oriane.info/>
- <http://www.cidj.com/>
- <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>
- <https://www.orientation-pour-tous.fr/>
- Classeurs du CIDJ
- ONISEP. *Le dico des métiers*. 2020.

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr